

# CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE

## 2018 - 2025

# Action Coeur de ville



## Pointe-à-Pitre

Septembre 2018



## CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE DE POINTE-A-PITRE

### ENTRE

- La Commune de Pointe-à-Pitre représentée par son maire monsieur Jacques BANGOU;
- La Communauté d'agglomération de Cap Excellence représentée par son président M. Eric JALTON.

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

### ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département de La Région Guadeloupe,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Mme/M
- Le groupe Action Logement représenté par Mme/M
- Le Conseil régional XX, représentée par Mme/M],
- Le Conseil départemental XX, représentée par Mme/M.,
- 
- ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

**AINSI**                      **QUE**  
**(optionnel)**

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**,

**Il est convenu ce qui suit.**

## Préambule

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville » (« le programme »), engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets (« le projet ») de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

« Action cœur de ville » permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires, dont certaines en binôme, présentées le 27 mars 2018.

La Commune de [Pointe-à-Pitre](#) est bénéficiaire du programme. Son cœur de ville présente en effet les enjeux suivants :

[La ville de Pointe-à-Pitre est située au centre de la Guadeloupe, au cœur de la principale agglomération de l'archipel. Sa position centrale et son port abrité, lui ont permis de se développer pour devenir, jusqu'au début des années 80, la principale place économique et commerciale de l'archipel guadeloupéen.](#)

Contrariée dans son développement par l'exiguïté de son territoire - avec à peine 2,66 km<sup>2</sup>, Pointe-à-Pitre est la plus petite la commune urbaine des Départements d'Outre-Mer et a la plus forte densité. Très exposée par ailleurs, aux risques naturels (séismes, cyclone, inondations,...) elle est condamnée à se reconstruire sur elle-même et à se consolider.

Son extension naturelle s'est faite au profit des communes limitrophes, dans les zones urbaines aux limites de la ville.

Sa situation urbaine, économique et sociale est caractérisée par :

- la prégnance des enjeux de requalification urbaine qui concernent tant les secteurs en RHI, que les grands ensembles de logements sociaux.
- un taux de chômage et une précarité sociale élevés,
- la montée en puissance de dysfonctionnements sociaux synonymes de déviances sociales (délinquance, toxicomanie, isolement social,...).
- une offre commerciale de proximité dynamique et attractive mais en quête d'une nouvelle identité face à l'émergence des centres commerciaux périphériques.
- un label « *ville d'Art et d'Histoire* » et un port de croisière offrant une attractivité touristique à renforcer.

Afin de se donner un nouvel essor, la collectivité a opté pour la refondation profonde et la restructuration de son tissu urbain tout en recherchant l'amélioration du fonctionnement des quartiers et la qualité de vie des habitants. Elle s'est ainsi résolument engagée dans la rénovation urbaine et la redynamisation économique et sociale de son territoire afin d'assurer pleinement sa dimension de « Ville-capitale » de la Guadeloupe.

Le centre historique de Pointe-à-Pitre, caractérisé par un patrimoine remarquable, constitue le lieu nodal de la composition urbaine de la Ville.

Principale place économique et commerciale de l'archipel guadeloupéen jusqu'au début des années 80, le centre ancien a perdu son attractivité originelle au bénéfice, notamment, des centres commerciaux des communes limitrophes, mieux adaptés aux nouveaux modes de vie. Le déclin de l'activité commerciale du centre historique a entraîné la décroissance de la population de Pointe-à-Pitre durant la période de 90 à 99 (près de 5100 habitants) amplifiant ainsi un phénomène de paupérisation et le sentiment d'insécurité.

Par ailleurs, les qualités urbaines et architecturales du centre ancien (trame régulière, longues artères commerciales,...) ont laissé place à un bâti dégradé, des dents creuses en nombre important, des difficultés de stationnement, etc.

Pour endiguer ces phénomènes, plusieurs mesures ont été engagées par la collectivité, parmi lesquelles peuvent être citées :

L'inscription de la municipalité, dès 2006, dans une politique ambitieuse de recomposition urbaine à travers son programme de Rénovation Urbaine. Ce programme s'appuie sur un ensemble d'actions ciblées qui permet un processus global de transformation urbaine dans le temps.

Le défi à relever est d'intégrer ce territoire dans un fonctionnement urbain moderne et adapté aux nouveaux modes de vie ; tout en conservant les atouts d'un patrimoine exceptionnel, ayant servi de socle à la qualification de Pointe-à-Pitre, comme ville d'Art et d'Histoire.

Le renouvellement urbain du centre-ville intègre les différentes échelles ainsi que les complexités qui composent la ville

C'est une vision de la relation et de la continuité, dans laquelle l'amélioration de l'habitat est une des composantes majeures. Mais il s'agit aussi de reconsidérer la dynamique commerciale et son rapport aux espaces publics. Cette « re-couture » établit une médiation entre les autres unités urbaines qui composent la ville et plus largement du tissu urbain de l'agglomération pointoises.

La municipalité a donc intégré le centre-ville dans son projet de Rénovation Urbaine autour de trois enjeux :

- D'abord, la reconquête du foncier des dents creuses pour la réalisation de programmes de logements à haute qualité urbaine et architecturale. La collectivité a la fierté d'inscrire le nom de personnalités majeures de la ville aux frontispices de ces nouvelles résidences et équipements. Par sa politique d'éponymies la collectivité répond à un devoir de mémoire. *Ville d'Art et d'Histoire*, elle se veut un livre ouvert à la lecture de tous aujourd'hui, mais surtout des générations de demain.
- Ensuite, elle a souhaité donner à son territoire un fonctionnement urbain adapté aux nouveaux modes de vie, de façon à le repositionner dans un rôle moteur à l'échelle de l'agglomération pointoises en favorisant l'émergence de nouvelles activités économiques compatibles avec l'environnement urbain (construction de plus de 5 000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales dans le centre-ville) et la restructuration et la mise en valeur de l'appareil commercial existant autour de certains équipements et aménagements majeurs tel que le Marché Central.
- Enfin, la collectivité a souhaité préserver et valoriser son patrimoine architectural de qualité en cohérence avec son label « Ville d'Art et d'Histoire » par une politique active de requalification des espaces et des équipements du centre-ville afin de renforcer son attractivité.

**Cette politique exigeante a d'ailleurs valu à la ville une double distinction par l'ANRU, au niveau national sur la qualité urbaine et architecturale de son programme de Rénovation Urbaine en centre-ville.**

Le programme de rénovation urbaine dans le centre-ville comprend :

- La construction de 300 nouveaux logements sur les parcelles abandonnées notamment, ruines et dents creuses.
- La rénovation de plus de 270 immeubles à travers des opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU),
- La rénovation et l'aménagement de nouveaux équipements culturels, économiques
- La création de plus de 5000m<sup>2</sup> de surfaces commerciales...

**Les effets de la Rénovation Urbaine en centre-ville :**

### 1. Ramener la population en centre-ville

La municipalité a choisi d'implanter des greffons de logements de qualité destinés prioritairement aux familles relogées en provenance des autres territoires de projet afin de :

- freiner l'exode des habitants en réensemencant le cœur de ville tout en offrant à des familles un parcours résidentiel qualitatif,
- combler les dents creuses et requalifier le centre-ville avec des constructions de qualité, respectueuses du label Ville d'Art et d'Histoire obtenu par Pointe-à-Pitre.

Ainsi, près de 10 ans après les premiers relogements dans les programmes neufs du centre-ville, il en ressort un bilan très satisfaisant :

- Un taux de satisfaction de 95% des habitants relogés,
- Un taux d'impayés des loyers stables avant et après le relogement,
- Aucun problème de dégradations volontaires des résidences signalées,
- Une parfaite intégration des habitants relogés dans leurs nouveaux quartiers.

\* Source: Enquête relogement MOUS

### 2. Diminuer les dents creuses

Pour réussir une telle opération, la première étape a été celle de la maîtrise du foncier des dents creuses à travers :

- une stratégie forte d'acquisition de parcelles privées par des opérateurs sociaux,
- la mise en œuvre d'une procédure de DUP par la ville pour la réalisation d'une centaine de logements neufs en centre-ville,
- le lancement d'une procédure d'abandon manifeste pour assurer le traitement des immeubles menaçant ruine,
- une aide à la pierre innovante : Expérimentation du dispositif du LLS-1€ avant sa mise en œuvre au niveau national.

### 3. Amener une architecture moderne dans une ville d'Art et d'Histoire

#### *Création d'un Comité de Cohérence et de qualité urbaine*

La Ville a mis en place un Comité de Cohérence et de qualité urbaine comprenant l'Architecte des Bâtiments de France, le CAUE, les services de l'Etat et les services de la Rénovation Urbaine.

Ce comité suit l'ensemble des projets de construction et d'aménagement du centre historique de Pointe-à-Pitre. Cette volonté de privilégier un bâti de qualité a nécessité le recours à des financements complémentaires pour faire face aux surcoûts liés à la qualité architecturale, aux fondations spéciales et à la difficulté de construire en centre-ville. Ces coûts ont été pris en charge par la Ville et les collectivités territoriales partenaires

#### *Agir sur le parc ancien privé :*

La ville a mis en œuvre une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Rénovation Urbaine) qui porte sur une centaine d'opérations d'habitations privées.

### 4. Requalifier les équipements

Parallèlement aux actions sur le logement, La Rénovation Urbaine a été accompagnée d'une politique active de requalification des espaces commerciaux et des équipements du centre-ville afin de renforcer son attractivité.

La majorité des programmes immobiliers prévus sur le projet de Rénovation Urbaine prévoit ainsi l'implantation de locaux commerciaux en rez-de-chaussée afin de favoriser l'émergence de nouvelles activités compatibles avec l'environnement urbain. De même, la restructuration et la mise en valeur autour de certains équipements et aménagements majeurs tels que le Marché Central ou encore la requalification de l'ensemble de l'éclairage public.

Aux programmes portés par la municipalité, s'ajoutent une multitude de projets structurants majeurs, menés en partenariat avec les grandes institutions sur le centre-ville. On peut ainsi citer, la construction du nouveau Palais de Justice menée par l'Etat de même que la réhabilitation de la Sous-Préfecture, la prochaine mise en place, par le Conseil Régional, de navettes maritimes irriguant le cœur de ville ; le projet du Grand Port (Karukera Bay), l'extension et la réhabilitation du Musée Schœlcher et du collège de Kermadec portés par le Département...mais aussi les initiatives privées d'embellissement des rues ou de construction hôtelière haut de gamme...

Autant de projets qui contribuent à inscrire Pointe-à-Pitre au cœur des dynamiques de l'agglomération et consolident sa dimension de ville-centre de la Guadeloupe.

La collectivité mène ainsi une action continue, depuis plusieurs années, en faveur de son cœur de ville, qui trouve dans le plan d'action initié par l'Etat à la fois sa validation rétrospective et une accélération à travers sa dynamique partenariale qu'il permet d'engager pour l'avenir.

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, le cœur de ville de Pointe-à-Pitre appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Le programme s'engage dès 2018 par la signature d'une convention-cadre et les premiers investissements des signataires.

## Article 1. Objet de la convention

La présente convention-cadre (« la **convention** »), a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme **dans la commune de Pointe-à-Pitre**. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

## Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- Les collectivités s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.
- La collectivité de Pointe-à-Pitre, au regard des actions qui seront retenues, notamment pour celles qui auraient un intérêt régional (cabotage maritime, projet du Grand Port...) ou celles qui seraient en lien avec d'autres dispositifs déployés sur le territoire (NPNRU...) pourra proposer l'association d'autres partenaires sur le projet.

### Article 3. Organisation des collectivités

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- **Direction de projet :** La conduite de projet est assurée par un directeur de projet placé sous l'autorité du Maire. Il est positionné au sein du service Rénovation Urbaine. Il assure la coordination des études, des maîtres d'ouvrage, le bon déroulement et enchaînement des différentes opérations ainsi que l'ordonnancement général du projet à mener. Il veille à la coordination stratégique et la cohérence entre les dispositifs déployés sur le territoire.
- **Equipe de projet :** La Direction de projet s'appuie sur une équipe projet pluridisciplinaire mobilisée dans les différents services de la Ville et de l'agglomération, qui autorise aisément collaboration et transversalité (Direction Générale des services, Direction des services Techniques, Direction du renouvellement urbain, ...). Cette équipe réunit des compétences en matière de conception et programmation urbaine, de mobilité, développement économique, développement durable, de concertation...

L'équipe projet se réunira au sein d'un comité technique une fois par mois.

Les différents acteurs du dispositif seront associés autant que nécessaire à des séances de travail/ comités thématiques, en plus des comités techniques en fonction des dossiers spécifiques à instruire.

- Le projet est décliné selon les outils et méthodes partagés avec les partenaires, notamment d'accompagnement, de suivi et d'évaluation des actions, qui garantissent l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre. Une mutualisation des dispositifs d'accompagnement, de suivi, de communication et d'évaluation du projet (AMO, OPC, prestataires...) sera privilégiée avec les programmes complémentaires déployés sur le territoire par la Ville et l'EPCI (PRU, NPNRU...) afin d'assurer une coordination dynamique des projets dans le cadre de la stratégie de développement territorial.

## Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet est présidé par le Maire.

Le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés.

L'instance est constituée :

- du DGS de la ville de Pointe-à-Pitre,
- de l' élu communautaire en charge du dispositif Action Cœur de Ville,
- des services de la commune et de l'EPCI,
- des services de l'Etat : DEAL, DAC,...
- du Conseil Régional,
- du Conseil Départemental,
- de la DRFIP,
- de l'AFD,
- de la CCI,
- de la CMAR,
- de l'EPFL,
- de l'ADEME,

Le comité de projet est susceptible d'évoluer dans sa composition en fonction des projets.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet. Il se réunit de façon formelle à minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

## Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention-cadre est signée pour une durée de six (6) ans et demi maximum, à savoir jusqu'au **01/03/2025**

Ce délai intègre une **phase d'initialisation** de dix-huit (18) mois maximum visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville.

Les parties se réuniront alors pour inscrire, par voie d'avenant à la présente, le diagnostic et le projet détaillé comportant un plan d'actions, ce qui engagera la seconde **phase dite de déploiement**.

La **phase de déploiement ne pourra excéder cinq (5) ans**, et les **engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022**, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute **évolution de l'économie générale de la convention** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

**Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers**, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet, et si nécessaire du comité régional d'engagement.

A tout moment, d'ici au 31 décembre 2022, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

## Article 6. Phase d'initialisation

### 6.1. Réalisation du diagnostic

#### a) Activités

Dès signature de la présente convention, les collectivités engageront la réalisation d'un diagnostic de la situation de leur cœur d'agglomération afin d'identifier les forces sur lesquelles capitaliser et les faiblesses qui devront être dépassées dans la mise en œuvre du programme.

Si la collectivité dispose déjà d'un tel diagnostic, elle pourra soit le transmettre en l'état, s'il correspond aux attendus du programme, soit mettre à profit la phase d'Initialisation pour réaliser certaines études d'actualisation ou d'approfondissement.

Le diagnostic sera réalisé à l'échelle d'un périmètre d'étude intégrant la ville-centre ainsi que tout ou partie de l'intercommunalité à laquelle elle appartient. Ce périmètre (le « **Périmètre d'étude** ») permettra notamment d'identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc.) entre certaines fonctions du cœur d'agglomération et le reste du bassin de vie, ceci afin d'envisager les rééquilibres et renforcements que pourrait nécessiter la redynamisation du cœur d'agglomération.

Le diagnostic doit couvrir les cinq (5) axes sectoriels mentionnés ci-après de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation du cœur d'agglomération :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Il devra également intégrer les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

La ville de Pointe-à-Pitre et la Communauté d'agglomération Cap Excellence sont engagées dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. A ce titre, la phase d'initialisation du projet inscrite dans la convention d'ACV permettra d'organiser la cohérence avec le protocole de préfiguration NPNRU pour aboutir à un projet opérationnel.

La phase d'initialisation permettra ainsi d'approfondir et de stabiliser le diagnostic du territoire à partir des premiers éléments résultants des études précédentes et des études programmées notamment à travers le programme de travail arrêtés dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU portant sur des périmètres d'études communs, tels que :

| AXES                                                                                                               | ATOUTS                                                                                                                                                                                                                     | POINTS DE VIGILANCE                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre- ville</b> | <p>Une politique active de reconquête des dents creuses via les dispositifs d'OPAH et de PRU</p> <p>Un patrimoine architectural remarquable : maisons traditionnelles en bois, structures métalliques style Eiffel,...</p> | <p>La persistance de dents creuses et ruines qui dégradent l'image de la Ville et présentent une menace</p> <p>Un parc immobilier parfois inadapté aux enjeux de mutation énergétique et de risques majeurs.</p> <p>Des surcoûts prévisibles de construction liés à la qualité du sol (fondations spéciales)</p> |

|                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;</b></p> | <p>Une mixité fonctionnelle importante avec la présence de nombreux commerces et marchés</p> <p>Un port de croisière et une gare maritime</p> <p>Une ville entièrement fibrée</p> <p>ZAE diversifiées : Marina, Bergevin , centre-ville</p> <p>L'existence d'une activité économique autour des métiers de la Mer</p>                     | <p>La perte d'attractivité et de vitalité au profit des centres commerciaux des communes limitrophes</p> <p>Des commerces insuffisamment connectés</p> <p>Une demande de consommation difficile à cerner et une offre souvent inadaptée ou limitée</p> <p>Une structuration de filières à renforcer (maintenance nautique, pêche, agro-transformation, ...)</p> |
| <p><b>Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;</b></p>     | <p>Une desserte par des axes routiers importants (Boulevard Légitimus, RD 103, ...)</p> <p>Une offre de transport public importante qui sera confortée par le TCSP</p> <p>Un bon maillage urbain, proximité des services</p> <p>Une façade maritime importante</p> <p>Le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire</p> | <p>Difficultés de circulation et de stationnement liés à la conservation du réseau viaire du plan de 1863</p> <p>Des trottoirs étroits et encombrés</p> <p>Une offre et une gestion du stationnement à améliorer</p> <p>Une façade maritime pas assez exploitée</p> <p>Peu de liaisons douces</p> <p>Une sous-utilisation du potentiel numérique</p>            |

|                                                                                                |                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;</b></p> | <p>Le label « Ville d'Art et d'Histoire »</p> <p>Des espaces publics à fort potentiel : Places publiques, Patrimoine historique,...</p>                                                | <p>La gestion des facteurs « irritants » : dégradation et entretien mobilier urbain</p> <p>Des phénomènes d'atteinte à la tranquillité publique : errance, comportements addictifs,...</p>                                                                                                |
| <p><b>Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.</b></p>                     | <p>Un Pôle administratif et Culturel : concentration de services publics, culturels, éducatifs, ...</p> <p>Un réseau associatif riche</p> <p>Un label « Ville active et sportive »</p> | <p>Des locaux administratifs vieillissant nécessitant des réhabilitations et une modernisation des services</p> <p>Le départ des administrations vers les zones d'activités des communes limitrophes</p> <p>Un parc d'équipements publics culturels et sportifs à remettre aux normes</p> |

Plus spécifiquement, les Parties conviennent que le diagnostic réalisé par les Collectivités de Pointe-à-Pitre et l'agglomération Cap Excellence s'appuiera sur des études déjà réalisées ou en cours par la collectivité et/ou la communauté d'agglomération notamment dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU (D1 à D7) et sur des études à réaliser (D 8 à D 10).

| Référence    | Description succincte de l'étude                                                                                                                                         | Calendrier de réalisation | Budget (€ TTC)     |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------|
| <b>D.1</b>   | Vers le protocole de préfiguration : Contrat de Ville 2015-2020                                                                                                          | 2017                      | -                  |
| <b>D.2</b>   | Etudes besoins et situation de l'offre de logement (diagnostic et prospectives)                                                                                          | 2018-2019                 | 205 000 €          |
| <b>D.3</b>   | Etudes foncières (Cartographie et dispositif de maîtrise foncière)                                                                                                       | 2018-2019                 | 60 000 €           |
| <b>D.4</b>   | Etude Transport, déplacement et mobilité                                                                                                                                 | 2018-2019                 | 170 000 €          |
| <b>D.5</b>   | Etudes énergétiques                                                                                                                                                      | 2018-2019                 | 180 000€           |
| <b>D.6</b>   | Etude aménagement touristique                                                                                                                                            | 2018                      | 200 000 €          |
| <b>D.7</b>   | Etudes de Potentialités économiques des QPV et centre-ville                                                                                                              | 2018                      | 100 000 €          |
| <b>D.8</b>   | Etudes techniques : potentialités, optimisation et dispositif innovant sur le stationnement                                                                              | 2019                      | 80 000 €           |
| <b>D.9</b>   | Etudes techniques de mise en œuvre du PAVE                                                                                                                               | 2019                      | 300 000 €          |
| <b>D.10</b>  | Synthèse des études réalisées sur le périmètre d'étude et sur le périmètre d'intervention permettant un diagnostic précis et global sur les différents axes thématiques. | 2019                      | 50 000 €           |
| <b>TOTAL</b> |                                                                                                                                                                          |                           | <b>1 345 000 €</b> |

L'avancement de l'élaboration du Diagnostic fera l'objet de présentation lors des séances du Comité de projet.

## 6.2. Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville

### a) Activités

Les Collectivités engagent ou complètent la définition d'une stratégie d'intervention puis l'élaboration d'un projet de redynamisation du cœur de ville **(le « Projet »)**.

Ce projet devra détailler:

- le projet urbain d'ensemble du cœur de ville, ses grandes orientations par axe et les résultats attendus à l'issue de son déploiement ;
- le périmètre envisagé de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein duquel s'inscriront l'essentiel des actions (en préparation de la création des ORT dans la loi) ;
- les actions de redynamisation envisagées pour chacun des axes avec, notamment, (i) la justification de leur pertinence au regard du diagnostic et de leur faisabilité (maturité, soutenabilité financière, calendrier de réalisation réaliste, etc.) ; et (ii) les modalités de mise œuvre envisagées ; enfin iii) les objectifs de résultat définis par le comité de projet.
- le budget global consolidé du projet, comprenant notamment les participations des budgets généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendus des partenaires cofinanceurs.
- le calendrier global de déploiement du projet.

Comme pour le diagnostic, le projet devra intégrer de façon systématique les thématiques transversales de transition énergétique et écologique, d'innovation, de recours au numérique et d'animation des centres villes.

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors de séances du Comité de Projet.

A partir des diagnostics et études déjà réalisés, ainsi que des bilans des actions menées dans le cadre d'autres dispositifs (PNRU, NPNRU, OPAH,...) certains éléments structurants du projet peuvent d'ores et déjà être posés :

• **Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre- ville ;**

| ENJEUX                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | BESOINS/OPERATIONS                                                                                                                                                                                                                                                                           | INTERVENANTS*<br>/ PARTENAIRES<br>FINANCEURS<br>POTENTIELS<br><br>*à ce stade du<br>projet |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>INCITER À LA RÉHABILITATION ET À LA CONSTRUCTION DE PROGRAMMES :</u><br><br>Portés par des partenaires publics ou privés : Faciliter la maîtrise foncière et la réhabilitation des friches administratives ou commerciales et des dents creuses.                                                                                                                                                                   | Acquisition pour logements et commerces de dents creuses: Ilots Jean Jaures, LESSEPS, Lardenoy<br><br>OPAH-RU (tranche 2)<br><br><u>Reconversion de friches urbaines :</u><br><br>Ancienne poste centrale<br>Ancienne Galeries Nozières<br>Ancien commissariat de Police<br>Collège Michelet | VILLE, CAP EXCELLENCE, EPFL, BAILLEURS, AL<br><br>VILLE, ANRU, ANAH<br><br>Appel à projets |
| <u>FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE :</u><br><br>En complémentarité des actions menées sur l'accès au logement des ménages modestes via les projets d'aménagements en cours (OPAH/PNRU), encourager la diversification de l'offre de logements : logements intermédiaires, logements standing en accession, résidence privée étudiante, résidence de services, résidence sénior... par une offre diversifiée et de qualité | Création d'un quartier d'affaires aux abords du nouveau Palais de Justice<br><br>Acquisition pour logements et commerces dents creuses                                                                                                                                                       | VILLE, EPFL, opérateurs privés<br><br>Promoteurs privés, Bailleurs, AL                     |

• **Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;**

| ENJEUX                                                                          | BESOINS/OPERATIONS                                                                                                                                                                                                                                                 | INTERVENANTS*<br>/ PARTENAIRES<br>FINANCEURS<br>POTENTIELS<br><br>*à ce stade du<br>projet                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES<br/>LIES AU TOURISME ET A LA<br/>CROISIERE</u>   | Itinéraires Touristiques<br><br>Animations nocturnes et en<br>week-end Ville par des<br>événements réguliers<br>complémentaires<br><br>Développement des<br>« boutiques à l'essai », et<br>boutiques/espaces<br>animation éphémères                                | CAP EXCELLENCE,<br>VILLE, CTIG,<br>GPMG , CCI<br><br>VILLE, CAP<br>EXCELLENCE,<br>ASSOCIATIONS,<br>CCI, associations<br>de commerçants,<br>GPMG, CTIG,<br>Fédération des<br>Boutiques à l'Essai,<br>FISAC |
| <u>ZAE</u>                                                                      | Requalification des rues et<br>des façades commerciales                                                                                                                                                                                                            | CAP<br>EXCELLENCE,<br>VILLE, CCI,<br>CMAR,                                                                                                                                                                |
| <u>RENFORCER LES ZONES A FORT<br/>POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT<br/>ECONOMIQUE</u> | Qualification à visée<br>économique du Carrefour<br>Vatable –Léonie Melas-<br>Mortenol                                                                                                                                                                             | CAP<br>EXCELLENCE,<br>VILLE, CCI,<br>CMAR,                                                                                                                                                                |
| <u>REGLEMENTATION ET<br/>HARMONISATION DES FACADES<br/>COMMERCIALES</u>         | Mise en œuvre du Règlement<br>local de Publicité                                                                                                                                                                                                                   | VILLE, CCI,<br>Concessionnaires,<br>ADEME,<br>Association des<br>commerçants                                                                                                                              |
| <u>DEVELOPPEMENT NUMERIQUE</u>                                                  | Création de Maison Digitale<br>pour commerçants et public<br>en insertion / Mise en place<br>de Forum codeurs pour les<br>scolaires<br><br>Expérimentation Smart City<br>sur le stationnement et plate-<br>forme virtuelle des offres et<br>activités commerciales | VILLE, FAI , CDC,<br>CCI, Association<br>decommerçants<br>, FISAC, FNADT<br><br>VILLE , CCI, FAI,<br>FISAC , CDC                                                                                          |

• **Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;**

| ENJEUX                                                                                          | BESOINS/OPERATIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | INTERVENANTS*<br>/ PARTENAIRES<br>FINANCEURS<br>POTENTIELS<br><br>*à ce stade du<br>projet |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| MISE EN ŒUVRE DU PAVE<br>(Plan d'Accessibilité des Voiries<br>et des Espaces publics)           | Amélioration du cheminement<br>piéton, VRD :<br>OPERATIONS PRIORITAIRES<br>1/ <u>Entrées de ville</u> :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Raccordement de la RD<br/>entre Darbousier et<br/>Vatable</li> <li>- Boulevard Chanzy</li> <li>- Gare Dubouchage :<br/>Liaison avec le nouveau<br/>quartier d'affaires et<br/>centre-ville</li> <li>- Boulevard Hanne/<br/>Commandant Mortenol</li> </ul><br>2/ <u>Places Publiques</u><br><br>3/ Toutes les rues du centre-ville | VILLE, CAP<br>EXCELLENCE,<br>DEPARTEMENT,<br>Amenageur,<br>ADEME, DETR                     |
| <u>MISE EN ŒUVRE DU PAVE</u><br>(Plan d'Accessibilité des Voiries<br>et des Espaces publics)    | Enfouissement des réseaux :<br>centre-ancien                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | VILLE, ADEME,<br>CONCESSIONNAIRES                                                          |
| <u>AMELIORER LA DENOMINATION ET<br/>NUMEROTATION DES VOIRIES<br/>AINSI QUE LA SIGNALISATION</u> | Finalisation de la Dénomination<br>et la numérotation de voirie<br><br>Mise à jour de la signalisation et<br>du marquage horizontal et<br>vertical (stationnement, PMR,<br>Aires de livraison...)                                                                                                                                                                                                                                                                                     | CAP<br>EXCELLENCE,<br>VILLE, DETR                                                          |
| <u>AMELIORATION DU<br/>STATIONNEMENT</u>                                                        | Qualification du mobilier urbain<br>sur le parking PLAZA (portiques,<br>ombrières ....)<br><br>Mise en conformité de places<br>PMR en centre-ville<br><br>Gestion du parc de<br>stationnement                                                                                                                                                                                                                                                                                         | VILLE, SEM                                                                                 |
| <u>DEVELOPPEMENT NUMERIQUE</u>                                                                  | Cartographie interactive des<br>équipements, services et<br>commerces/ Free Wi-fi dans les<br>lieux et places publiques-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | VILLE, FAI , CDC                                                                           |

• **Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;**

| ENJEUX                                                                                                                                       | BESOINS/OPERATIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | INTERVENANTS*<br>/ PARTENAIRES<br>FINANCEURS<br>POTENTIELS<br><br>*à ce stade du<br>projet                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>AGIR SUR LE BÂTI :</u><br><br>Requalification et réhabilitation<br>des espaces et bâtiments publics                                       | <u>Plan Culture et Patrimoine :</u><br>Réhabilitation et animation<br>des équipements publics<br>ayant un caractère<br>remarquable Patrimoine :<br>maison natale SAINT JOHN<br>PERSE, PAVILLON DE LA VILLE,<br>RENAISSANCE, REMY<br>NAINSOUTA , MEDIATHEQUE,<br>CATHEDRALE<br><br><u>REQUALIFICATION PLACES<br/>PUBLIQUES :</u><br><u>Priorités :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Place C. DESMOULINS</li> <li>- Place de la Victoire</li> <li>- Place Goubeyre</li> <li>- Place Sénateur-Maire<br/>Henri BANGOU</li> </ul><br>Reconversion / Réhabilitation<br>des fontaines publiques<br><br>Musée L' HERMINIER :<br>acquisition pour Projet culturel | VILLE, CAP<br>EXCELLENCE,<br>DAC, FNADT<br><br><br><br><br><br><br><br><br><br>VILLE, ANRU,<br>AMENAGEUR,<br>Concessionnaires<br><br><br><br>CAP<br>EXCELLENCE,<br>VILLE, DAC,<br>FNADT<br><br>CAP<br>EXCELLENCE,<br>EPFL |
| <u>FAVORISER LA REAPPROPRIATION<br/>DE L'ESPACE PUBLIC</u><br><br>Renforcer les services et<br>équipements pour développer les<br>animations | <u>PLAN ANIMATION Ville active<br/>&amp; Sportive</u><br><br>REHABILITATION DES AIRES DE<br>JEUX et INFRASTRUCTURES<br>SPORTIVES LEGERES <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parcours Sportif Marlène<br/>CANGUIO</li> <li>- Place de la Victoire</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | VILLE, CAP<br>EXCELLENCE,<br>CNDS                                                                                                                                                                                         |

• **Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine (suite) ;**

| ENJEUX                                                                                                                                                                         | BESOINS/OPERATIONS                                                                                                                                                                      | INTERVENANTS* /<br>PARTENAIRES<br>FINANCEURS POTENTIELS<br><br><i>*à ce stade du projet</i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>VALORISER LE PATRIMOINE</u><br>Renforcer l'attractivité et<br>l'animation de la Ville                                                                                       | Installation de Tables<br>d'orientation patrimoniale<br>numérique                                                                                                                       | VILLE, DAC, CDC, CAP<br>EXCELLENCE, FNADT                                                   |
| <u>SECURITE &amp; QUALITE<br/>LUMIERE</u><br>Renforcer l'attractivité et<br>l'animation de la Ville<br>Réduction de la<br>consommation<br>énergétique de l'éclairage<br>public | Optimisation de la<br>performance énergétique<br>du parc d'éclairage<br>public<br>Modernisation des sources<br>lumineuses et réduction de<br>la consommation<br>énergétiques ( LED,...) | VILLE, ADEME,<br>CONCESSIONNAIRES                                                           |

• **Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics**

| ENJEUX                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | BESOINS/OPERATIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | INTERVENANTS*<br>/ PARTENAIRES<br>FINANCEURS<br>POTENTIELS<br><br><i>*à ce stade du<br/>projet</i>                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>MODERNISATION ET<br/>REQUALIFICATION DES BÂTIMENTS<br/>ET ESPACES PUBLICS</p> <p>Limitation de la consommation<br/>énergétique des bâtiments et des<br/>équipements publics : Création de<br/>fermes solaires et éoliennes</p> <p>Optimisation de la performance<br/>énergétique et acoustique des<br/>ERP</p> <p>Développement des constructions<br/>alternatives innovantes</p> <p>Enrichissement de l'offre de<br/>services aux publics</p> | <p><u>Priorités/faisabilité</u> :</p> <p>Hôtel de VILLE<br/>HALL PAUL CHONCHON<br/>Salle G.TARER</p> <p>-Groupes scolaire : A.<br/>FENGAROL/ R. JOLIVIERE/<br/>FERNANDE BONCHAMPS/</p> <p>-PLACE DE LA VICTOIRE/<br/>PLACE Place Sénateur-<br/>Maire Henri Bangou</p> <p>Requalification Gymnase<br/>CHANZY</p> <p>Dématérialisation/<br/>Information au public en<br/>temps réel</p> | <p>VILLE, ADEME,<br/>EDF, SEM, CDC,<br/>DETR, DSIL,<br/>FNADT</p> <p>CAP<br/>EXCELLENCE,<br/>ANRU, VILLE,<br/>ADEME, DSIL</p> <p>VILLE, FAI, CDC</p> |

### 6.3. Achèvement de la phase d'Initialisation

A l'issue de la préparation du diagnostic et du projet détaillé par le Comité de Projet, les collectivités délibéreront pour valider leurs engagements.

Le Comité régional d'engagement validera ces éléments afin de préciser les modalités de soutien des partenaires financeurs.

Les parties procéderont à la signature d'un avenant actant de l'achèvement de la Phase d'Initialisation et de l'engagement de la phase de déploiement.

Les parties feront leurs meilleurs efforts pour annexer le maximum de Fiches action à la convention lors de la signature de cet avenant.

## Article 7. Phase de déploiement

[Cet article sera inséré par avenant à l'issue de la Phase d'Initialisation.]

## Article 8. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs commun au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

## Article 9. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif [de Guadeloupe](#).

## Convention signé en XXX exemplaires, le XX/09/ 2018

| Commune                      | Intercommunalité          | Etat                           |
|------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| [Signature]                  | [Signature]               | [Signature]                    |
| [Représentant]               | [Représentant]            | [Représentant]                 |
| <b>Caisse des dépôts</b>     | <b>ANAH</b>               | <b>Action Logement</b>         |
| [Signature]                  | [Signature]               | [Signature]                    |
| [Représentant]               | [Représentant]            | [Représentant]                 |
| <b>ANRU (le cas échéant)</b> | <b>[Conseil Régional]</b> | <b>[Conseil Départemental]</b> |
| [Signature]                  | [Signature]               | [Signature]                    |
| [Représentant]               | [Représentant]            | [Représentant]                 |

**Convention signé en XXX exemplaires, le XX/09/ 2018**

| EPFL           | AFD                | CCI                |
|----------------|--------------------|--------------------|
| [Signature]    | [Signature]        | [Signature]        |
| [Représentant] | [Représentant]     | [Représentant]     |
| <b>CMAR</b>    | (Autre partenaire) | (Autre partenaire) |
| [Signature]    | [Signature]        | [Signature]        |
| [Représentant] | [Représentant]     | [Représentant]     |

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2018

Affichage : 25/09/2018

Pour l'autorité compétente par  
délégation 971-200018653-20180924-20180904572-DE



## ANNEXE :

**Annexe 1. Annuaire de contacts Equipe Action Cœur de Ville »**

## ANNEXE 1. Annuaire de contacts Equipe Projet Action Cœur de Ville

| FONCTION                                                                 | SERVICE                                                             | MAIL                                                                                                 | TEL                            |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Directrice de<br>Projet ACV                                              | Rénovation<br>Urbaine                                               | <a href="mailto:manuela.rabathaly@ville-pointeapitre.fr">manuela.rabathaly@ville-pointeapitre.fr</a> | 0590 93 11 66<br>0690 30 75 24 |
| Directeur Général<br>Adjoint des<br>Services                             | Direction Générale<br>des Services                                  | <a href="mailto:skelly.leffet@ville-pointeapitre.fr">skelly.leffet@ville-pointeapitre.fr</a>         | 0590 93 85 86<br>0690 30 74 67 |
| Directeur Adjoint<br>des Services<br>Techniques et de<br>l'Environnement | Direction des<br>services<br>Techniques et de<br>l'Environnement    | <a href="mailto:david.couriol@ville-pointeapitre.fr">david.couriol@ville-pointeapitre.fr</a>         | 0590 93 85 66<br>0690 49 99 73 |
| Chef de projet<br>Rénovation<br>Urbaine Pointe-à-<br>Pitre               | Rénovation<br>Urbaine                                               | <a href="mailto:fabrice.alamkan@ville-pointeapitre.fr">fabrice.alamkan@ville-pointeapitre.fr</a>     | 0590 93 11 68<br>0690 30 75 17 |
| Assistante                                                               | Rénovation<br>Urbaine                                               | <a href="mailto:claudie.ropp@ville-pointeapitre.fr">claudie.ropp@ville-pointeapitre.fr</a>           | 0590 93 11 69                  |
| Directrice<br>Générale Adjointe<br>Renouvellement<br>Urbain              | Direction du<br>Renouvellement<br>Urbain et de<br>l'habitat Indigne | <a href="mailto:andree.cozema@capexcellence.net">andree.cozema@capexcellence.net</a>                 | 0590 47 57 50                  |